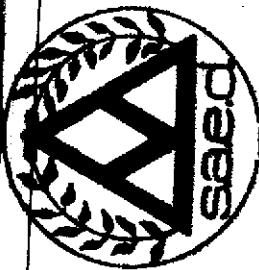


1446

République du SÉNÉGAL
Ministère du Développement Rural



Saint-Louis
BP 74

DDC(70). 107



LETRE DEMISSION

entre

LE GOUVERNEMENT DU SÉNÉGAL

et

LA SOCIETE D'AMENAGEMENT ET
D'EXPLOITATION DES TERRES DU
DELTA DU FLEUVE SÉNÉGAL ET
DES VALLÉES DU FLEUVE SÉNÉGAL
ET DE LA FALEME

1981/1982 - 1982/1983 - 1983/1984 >

NOTE DE PRÉSENTATION

Dans le cadre de sa réorganisation, la S.A.E.D. est amenée à redéfinir ses objectifs. Sa mission telle qu'elle se dessine est notamment différente de ce qu'elle est aujourd'hui. Le chemin sera long, qui permettra de passer de l'une à l'autre. Les mutations qui s'imposent devront être précisément programmées en fonction d'objectifs redéfinis à chaque étape. La politique contractuelle liant la S.A.E.D. à l'Etat constitue l'instrument privilégié de cette programmation.

Le présent document s'articule en trois (3) parties :

- 1.- Un préambule qui dégage les options fondamentales qui sous-tendent la réorganisation et qui identifie les préalables à l'entrée en vigueur de la Lettre de Mission.
- 2.- Le corps juridique de la Lettre de Mission qui définit la mission et les objectifs assignés à la Société en inter-relations avec les paysans et les engagements de la Société et du Gouvernement qui en découlent.
- 3.- Les annexes détaillées qui explicitent les données quantitatives inscrites dans la Lettre de Mission.

Il faut d'emblée souligner le caractère transitoire de la période triennale (1981/1984) couverte par la présente Lettre de Mission. Beaucoup plus qu'une phase de bouleversements profonds, il s'agira d'une phase au cours de laquelle la nouvelle problématique de développement rural sera affinée et sa concrétisation amorcée.

— Globalement sur les 3 années concernées la Lettre de Mission est arrêtée, en objectifs et en moyens comme suit :

.../...

1).- Objectifs d'aménagement

• 6 500 ha aménagés, dont 5 500 ha au titre des extensions et concernant pour près de 5 000 ha des aménagements de petite dimension.

• Les surfaces exploitables seront de 14 000 ha en 1981/82, 16 500 ha en 1982/83, et 18 500 ha en 1983/84.

2).- Objectifs d'exploitation

• 14 000 ha en 81/82, 20 000 ha en 82/83 et 22 500 ha en 83/84.

• Soit une progression de l'intensité culturale de 1 à 1,25.

• 48 000 ha de paddy, 5 500 ha de maïs et 3 000 ha de tomate.

3).- Espérances de production

• 162 000 T de paddy, 11 000 T de maïs et 65 000 T de tomate.

• dont 59 000 T de paddy et 49 000 T de tomate commercialisées.

4).- Besoins en investissements

• 11,1 Milliards pour la durée du contrat.

• dont 6,1 Milliards au titre des aménagements et 3 Milliards à celui de l'équipement en matériel.

• Le taux de couverture de ces besoins est de plus de 50 % et le complément à rechercher est de 5,4 Milliards F CFA.

..../....

5).- Besoins en fonctionnement

- 8,9 Milliards F. CFA pour la durée du contrat.
- dont 2,1 Milliards F. CFA pour la compensation des pertes sur facturation et 6,8 Milliards F. CFA pour la prise en charge de frais non facturés.

Cette note de présentation est l'occasion de rappeler le calendrier selon lequel la Lettre de Mission s'est élaborée.

- 23 Janvier 1981 : premiers contacts avec la Cellule Contrats-Plans du Groupe d'Etudes sur Secteur Parapublic, arrêt de l'échéancier : 31 Mars 1981 signature de la Lettre de Mission, 12 Février 1981 : examen de l'état d'avancement des travaux ;
- du 6 au 10 Février 1981 : tournée dans la Vallée au niveau des Projets décentralisés pour identifier en termes physiques les objectifs sur trois (3) ans et les moyens nécessaires à leur réalisation ;
- 12 Février 1981 : réunion avec la Cellule Contrats-Plans, examen de l'état d'avancement des travaux et arrêt de la date au 10 Mars 1981 comme échéance de remise du projet n° 4 ;
- du 16 au 20 Février 1981 : réunion d'arbitrage sur les éléments de programmation physique ;
- du 23 au 28 Février 1981 : valorisation financière de ces programmes et mise en forme d'un avant-projet interne S.A.E.D. ;
- 6 Mars 1981 : réunion plénière des instances de directions centrales et décentralisées ;

.../...

- du 6 au 9 Mars 1981 : mise en forme du projet n° 1 intégrant les amendements issus de la réunion du 6 Mars 1981 ;
- 10 Mars 1981 : remise de ce projet n° 1 de Lettre de Mission aux Autorités ;
- 19 Mars 1981 : première réunion de négociation avec les Autorités ;
- du 20 au 23 Mars 1981 : mise en forme du projet n° 2 intégrant les amendements issus de la réunion du 19 Mars 1981 ;
- 24 Mars 1981 : remise aux Autorités de ce projet n° 2 ;
- 28 Mars 1981 : réception d'une lettre de réserve de la B.I.R.D./DAKAR concernant le projet n° 1 ;
- 6 Avril 1981 : réception de la première note d'observations de la B.I.R.D./WASHINGTON concernant le texte du projet n° 1 ;
- du 13 au 21 Avril 1981 : réunion internes S.A.E.D. de réexamen de la Lettre de Mission et mise en forme du projet n° 3 intégrant les observations de la B.I.R.D. ;
- 22 Avril 1981 : remise aux Autorités de ce projet n° 3 ;
- 22 Avril 1981 : réception de la 2ème note d'observations de la B.I.R.D./WASHINGTON concernant les annexes du projet n° 1 ;
- 29 Avril 1981 : deuxième réunion de négociation avec les Autorités ;
- 14 Mai 1981 : Conseil Interministériel sur le G.E.S.P. qui conclut à la nécessité de signer la Lettre de Mission S.A.E.D. sous 21 jours ;

.../...

- 27 Mai 1981 : réception d'un courrier de la Cellule des Contrats-Plans indiquant les observations faites par le M.B.R. sur le Projet n° 3 ;
- 30 Mai 1981 : remise aux Autorités du Projet n° 4 intégrant les amendements du M.D.R. et de la B.I.R.D. ;
- 12 Juin 1981 : transmission par la Cellule des Contrats-Plans des observations écrites faites par le Ministère des Finances ;
- 25 Juin 1981 : réunion d'examen du projet n° 4 avec une Mission de Supervision de la B.I.R.D. ;
- 27 Juin 1981 : remise aux Autorités d'une note mémorandum des amendements apportés au projet n° 4 ;
- 29 Juin 1981 : réunion de travail à Dakar entre la Cellule des Contrats-Plans, la S.A.E.D. et la B.I.R.D. ;
- 9 Juillet 1981 : instructions de la Cellule des Contrats-Plans pour la mise en forme d'un document définitif intégrant les amendements du 27 Juin 1981 ;
- 15 Juillet 1981 : remise aux Autorités du projet définitif en 15 exemplaires signés par le Gouverneur de la Région du Fleuve, Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général de la S.A.E.D.

SOMMAIRE

P R E A M B U L E

- 1.- Options fondamentales qui sous-tendent la réorganisation
- 2.- Changement de la personnalité juridique de la S.A.E.D.

L E T T R E D E M I S S I O N

ARTICLE 1.- Objet de la Lettre de Mission

ARTICLE 2.- Durée de la Lettre de Mission

ARTICLE 3.- Mission de la Société

ARTICLE 4.- Objectifs de la Société

 4.1.- Objectifs d'aménagement

 4.2.- Espérances de production

ARTICLE 5.- Engagements de la Société

 5.1.- Réorganisation

 5.2.- Conditions de production

ARTICLE 6.- Engagements du Gouvernement

 6.1.- Changement du statut juridique de la Société

 6.2.- Investissements

 6.3.- Fonctionnement

 6.4.- Ajustement structurel

 6.5.- Mesures incitatives

ARTICLE 7.- Relations avec les paysans

ARTICLE 8.- Relations avec les tiers

ARTICLE 9.- Exécution et suivi de la Lettre de Mission

 9.1.- Responsabilités du Directeur Général

 9.2.- Suivi de l'exécution de la Lettre de Mission

 9.3.- Relations avec les Missions de Supervision

 9.4.- Rapport et compte-rendu

ARTICLE 10.- Cas de forces majeures

- 10.1.- Aléas hydrologiques
- 10.2.- Aléas pluviométriques
- 10.3.- Aléas phytosanitaires

ARTICLE 11.- Contestations et arbitrageARTICLE 12.- Entrée en vigueurARTICLE 13.- Application, Amendement et RenouvellementARTICLE 14.- DiversANNEXES

Annexe 1.a.	Objectifs d'aménagement	1981/1982
Annexe 1.b.	Objectifs d'aménagement	1982/1983
Annexe 1.c.	Objectifs d'aménagement	1983/1984
Annexe 2.a.	Objectifs d'exploitation	1981/1982
Annexe 2.b.	Objectifs d'exploitation	1982/1983
Annexe 2.c.	Objectifs d'exploitation	1983/1984
Annexe 3.a.	Espérances de production	1981/1982
Annexe 3.b.	Espérances de production	1982/1983
Annexe 3.c.	Espérances de production	1983/1984
Annexe 4.	Clé de calcul des investissements en aménagements	
Annexe 5.a.	Investissements en aménagement	1981/1982
Annexe 5.b.	Investissements en aménagement	1982/1983
Annexe 5.c.	Investissements en aménagement	1983/1984
Annexe 6.	Gros entretiens	
Annexe 7.a.	Besoins en matériel d'aménagement	1981/1982
Annexe 7.b.	Besoins en matériel d'aménagement	1982/1983
Annexe 7.c.	Besoins en matériel d'aménagement	1983/1984
Annexe 8.a.	Besoins en matériel agricole	1981/1982
Annexe 8.b.	Besoins en matériel agricole	1982/1983
Annexe 8.c.	Besoins en matériel agricole	1983/1984
Annexe 9.a.	Besoins en matériel d'appui	1981/1982
Annexe 9.b.	Besoins en matériel d'appui	1982/1983
Annexe 9.c.	Besoins en matériel d'appui	1983/1984
Annexe 10.a.	Investissement en matériel	1981/1982
Annexe 10.b.	Investissement en matériel	1982/1983
Annexe 10.c.	Investissement en matériel	1983/1984

Annexe 11.	<u>Investissement pour le Siège</u>
Annexe 12.a.	<u>Besoins en personnel - évolution de 81 à 84</u>
Annexe 12.b.	<u>Besoins en personnel - par activité en 83/84</u>
Annexe 13.	<u>Coûts de personnel de 1981 à 1984</u>
Annexe 14.	<u>Clé de calcul du coût des façons culturelles</u>
Annexe 15.a.	<u>Déficit lié aux façons culturelles de 1981 à 1984</u>
Annexe 15.b.	<u>Déficit lié aux façons culturelles</u> 1981/1982
Annexe 15.c.	<u>Déficit lié aux façons culturelles</u> 1982/1983
Annexe 15.d.	<u>Déficit lié aux façons culturelles</u> 1983/1984
Annexe 16.a.	<u>Clé de calcul du coût de l'eau - charges fixes de structure</u>
Annexe 16.b.	<u>Clé de calcul du coût de l'eau - charges de fonctionnement</u>
Annexe 17.a.	<u>Déficit lié à l'irrigation de 1981 à 1984</u>
Annexe 17.b.	<u>Déficit lié à l'irrigation</u> 1981/1982
Annexe 17.c.	<u>Déficit lié à l'irrigation</u> 1982/1983
Annexe 17.d.	<u>Déficit lié à l'irrigation</u> 1983/1984
Annexe 18.	<u>Transformation du paddy de 1981 à 1984</u>
Annexe 19.a.	<u>Frais généraux</u> 1981/1982
Annexe 19.b.	<u>Frais généraux</u> 1982/1983
Annexe 19.c.	<u>Frais généraux</u> 1983/1984
Annexe 20.a.	<u>Investissements - récapitulatif</u>
Annexe 20.b.	<u>Investissements - financement à rechercher</u>
Annexe 21.a.	<u>Charges de fonctionnement - récapitulatif</u>
Annexe 21.b.	<u>Charges de fonctionnement - financement à rechercher</u>
Annexe 22.	<u>Assainissement financier.</u>

P R E A M B U L E

1.- OPTIONS FONDAMENTALES QUI SOUS-TENDENT LA REORGANISATION

Les objectifs initiaux de la S.A.E.D. (riziculture intensive dans le Delta du Fleuve Sénégal, submersion contrôlée, motorisation lourde, colonat paysans) ont été à plusieurs reprises réajustés. Cette évolution de la Société a connu trois (3) temps forts depuis sa création :

- 1.- 1968 : transformation des aménagements "en submersion contrôlée" existants dans le Delta en aménagements "en maîtrise complète de l'eau" et inauguration de la formule des Groupements de Producteurs, en cohérence avec le maillage hydraulique.
- 2.- 1971 : extension de la zone d'action à la Basse Vallée avec la création de nouveaux grands périmètres, trouvant sur place des paysans et aménagés d'entrée "en maîtrise complète de l'eau", et amorce de la diversification des cultures (tomate industrielle).
- 3.- 1974 : extension de la zone d'action à la Moyenne et à la Haute Vallée avec la promotion des Périmètres Villageois, projets sans motorisation et en cohérence avec les structures sociales traditionnelles, assez largement responsabilisées.

Cette évolution du système d'objectifs au cours des quinze (15) dernières années s'est peu éloignée du projet global de développement assigné initialement à la S.A.E.D. Cette conception confiait implicitement à la Société, la responsabilité de l'exécution de la totalité des actions de développement à entreprendre dans la zone, faisant de la S.A.E.D. la structure intégratrice (approvisionnement - production - transformation - commercialisation), omniprésente et omnipotente qu'elle est aujourd'hui.

Le plan de redressement en cours de mise en œuvre est centré sur une redéfinition globale du projet de développement, faisant

de la S.A.E.D. une véritable Société Régionale de Développement Rural.:

1.- La Société va devoir se désengager progressivement de son intervention multiforme mais ceci avec la plus grande prudence, en s'assurant à chaque étape que les opérations de transfert sont bien maîtrisées et vont dans le sens de l'intérêt des populations de la Vallée.

2.- Parallèlement, il faudra renforcer les deux (2) fonctions essentielles qui doivent être celles d'une Société Régionale de Développement Rural :

a)- la planification et le contrôle des actions d'aménagement du territoire :

b)- le conseil et la coordination des actions de mise en valeur conduites par les organisations socio-professionnelles.

3.- Ceci devra être mis en œuvre dans la double perspective de l'autosuffisance alimentaire au plan national et de la maîtrise de la dynamique de développement par les populations au plan régional.

2.- CHANGEMENT DE LA PERSONNALITE JURIDIQUE DE LA S.A.E.D.

La personnalité juridique de la S.A.E.D. doit être changée sous forme de Société Nationale suivant les termes d'une loi. Cette nouvelle Société remplacera la S.A.E.D. telle qu'elle est constituée à ce jour et les objectifs, droits et obligations découlant de la présente lettre de mission seront transférées automatiquement à la nouvelle Société Nationale.

LETTER DE MISION

L'Etat du Sénégal représenté par le Premier Ministre,
Monsieur Habib THIAM, ci-après désigné : "LE GOUVERNEMENT"

d'une part,

E T :

La Société d'Aménagement et d'Exploitation des Terres
du Delta du Fleuve Sénégal et des Vallées du Fleuve Sénégal et de
la Rivière Falémé, représentée par son Directeur Général, Monsieur
Oumar Kassimou DIA, ci-après désignée : "LA SOCIETE"

d'autre part,

SONT CONVENUS DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1. - OBJET DE LA LETTRE DE MISSION

Les relations ainsi que les obligations réciproques entre le Gouvernement et la Société sont définies et arrêtées par les dispositions de la présente Lettre de Mission.

L'objet de cette Lettre de Mission est de définir :

- la mission de la Société Régionale de Développement Rural ;
- les objectifs fixés à cette mission ;
- les moyens mis en œuvre par la Société pour accomplir sa mission ;
- les moyens mis en œuvre par le Gouvernement ;
- les relations avec les paysans ;
- les relations avec les Tiers impliqués dans le processus de développement.

ARTICLE 1. - OBJET DE LA LETTRE DE MISSION

Les relations ainsi que les obligations réciproques entre le Gouvernement et la Société sont définies et arrêtées par les dispositions de la présente Lettre de Mission.

L'objet de cette Lettre de Mission est de définir :

- la mission de la Société Régionale de Développement Rural ;
- les objectifs fixés à cette mission ;
- les moyens mis en œuvre par la Société pour accomplir sa mission ;
- les moyens mis en œuvre par le Gouvernement ;
- les relations avec les paysans ;
- les relations avec les Tiers impliqués dans le processus de développement.

ARTICLE 2. DUREE DE LA LETTRE DE MISSION

Le Gouvernement et la Société décident d'un commun accord qu'ils sont liés par la présente Lettre de Mission pendant la période de trois (3) ans commençant le 1er Juillet 1981 et arrivant à expiration le 30 Juin 1984.

L'entrée en vigueur de la présente Lettre de Mission sera l'occasion de recalier l'exercice budgétaire de la S.A.E.D., qui actuellement prend place entre le 1er Octobre et le 30 Septembre, sur celui du budget général de l'Etat qui court du 1er Juillet au 30 Juin. Pour ce faire, les dispositions suivantes seront prises :

- le budget actuellement en cours (1980/81) se poursuivra jusqu'à son terme (30 Septembre 1981) ;
- le prochain budget (1981/82) sera un budget de transition sur neuf (9) mois (du 1er Octobre 1981 au 30 Juin 1982).

ARTICLE 3.- MISSION DE LA SOCIETE

La S.A.E.D., Société Régionale de Développement Rural de la zone écologique du Fleuve, reçoit mission du Gouvernement pour :

- planifier, autoriser et contrôler toute action d'aménagement rural entreprise en un point quelconque de la zone qui lui est confiée, que ces actions soient le fait de coopératives, d'organismes privés ou publics, ou son fait propre ;
- gérer et entretenir les équipements d'intérêt général situés dans sa zone d'action ;
- coordonner les actions de mise en valeur, tant en culture irriguée qu'en culture traditionnelle, conduites par les organisations socio-professionnelles opérant sur sa zone d'action ;
- plus particulièrement, appuyer et conseiller les organisations villageoises (paysannes, artisanales, etc.) en vue de leur assurer la maîtrise de la dynamique de développement ;
- coordonner les actions d'approvisionnement en facteurs de production et les actions d'écoulement des productions agricoles, et pour certains produits assurer directement ces services ;
- collecter, transformer et commercialiser la part de la production de paddy qui lui est livrée par les organismes socio-professionnels producteurs ;
- d'une façon générale, effectuer toutes les tâches permettant ou facilitant la mise en valeur et le développement économique et social de sa zone d'action, notamment la gestion des ressources en eau, la promotion et la coordination de la Recherche d'Accompagnement, la formation fonctionnelle des paysans et du personnel de la Société.

ARTICLE 4.- OBJECTIFS DE LA SOCIETE

4.1.- Objectifs d'aménagement

Un premier objectif fixé à la mission de la Société est d'ouvrir un certain nombre d'aménagements et ceci en privilégiant les unités d'irrigation de petite dimension dont la gestion peut être assurée par les paysans par rapport aux grands périmètres nécessitant une gestion centralisée au niveau de la S.A.E.D.

Ces aménagements doivent permettre d'une part la mise sous irrigation de nouvelles surfaces et d'autre part la réhabilitation en petites unités d'irrigation autonome de surface déjà aménagées en grands périmètres.

	81/82	82/83	83/84	TOTAL
(Extensions en grands aménagements (GA)	460	315	150	925
(Extensions en aménagements intermédiaires (AI)	400	1 130	270	1 800
(Extensions en périmètres irrigués villageois (PIV)	840	1 030	960	2 380
TOTAL EXTENSIONS	1 700	2 475	1 380	5 555
(Réhabilitation de grands aménagements en grands aménagements	-		250	250
(Réhabilitation de grands aménagements en aménagements intermédiaires	-		430	430
(Réhabilitation de périmètres irrigués villageois en périmètres irrigués villageois	-	100	100	200
TOTAL REHABILITATIONS	0	100	780	880
TOTAL AMENAGEMENTS	1 700	2 575	2 160	6 435

Ce programme d'aménagement est composé à 75 % d'aménagement de petite dimension.

Le programme de conversion des grands périmètres en petites unités d'irrigation autonomes ne s'amorcera qu'à la fin de la période triennale contractuelle (cas de GUEDE). Les grands programmes de réhabilitation (cas de BOUNDOUM, DAGANA et NIANGA) qui sont au stade des études de factibilité et d'exécution ne se concrétiseront que dans le courant de la seconde période triennale (1984/87).

4.2.- Espérances de production

L'objectif principal fixé à la mission de la Société est de promouvoir le développement de la production agricole.

Toutefois les objectifs quantitatifs fournis ci-dessous ne le sont qu'à titre indicatif dans la mesure où ils seront déterminés en dernière instance par les producteurs eux-même qui, dans la perspective de la réorganisation de la Société, doivent accéder à la responsabilité de leur système de production.

EMBLAVURES	81/82	82/83	83/84	TOTAL
Paddy (hyvernage)	110 630 ha	114 455 ha	16 420 ha	41 505 ha
Paddy (contre-saison)	1 410 ha	2 500 ha	2 575 ha	6 485 ha
Maïs (contre-saison)	1 370 ha	1 930 ha	2 170 ha	5 470 ha
Tomate (contre-saison)	825 ha	1 120 ha	1 175 ha	3 120 ha
TOTAL	114 235 ha	120 005 ha	22 340 ha	56 580 ha

RENDEMENTS	81/82	82/83	83/84
Paddy (hivernage)	3,0T/ha	3,2 T/ha	3,5 T/ha
Paddy (contre-saison)	3,9T/ha	4,1 T/ha	4,1 T/ha
Mais (contre-saison)	2,0T/ha	2,0 T/ha	2,0 T/ha
Tomate (contre-saison)	20,8T/ha	21,0 T/ha	21,1 T/ha

PRODUCTION TOTALE	81/82	82/83	83/84	TOTAL
Paddy	36 975 T	57 145 T	67 630 T	161 750 T
Mais (contre-saison)	2 720 T	3 860 T	4 340 T	10 920 T
Tomate (contre-saison)	17 170 T	23 485 T	24 810 T	65 465 T

PRODUCTION COMMERCIALISEE	81/82	82/83	83/84	TOTAL
Paddy	12 895 T	21 060 T	25 120 T	59 075 T
Tomate (contre-saison)	11 705 T	18 020 T	19 260 T	48 895 T

ARTICLE 5.- ENGAGEMENTS DE LA SOCIETE

5.1.- Réorganisation

La Société poursuivra son effort de réorganisation et d'assainissement :

- par la mise en œuvre d'un système rigoureux de gestion composé d'un contrôle budgétaire à l'aide de budgets élaborés par centre de responsabilité, et d'un contrôle de gestion sur la base d'une comptabilité décentralisée par centre de frais et de profit ;

- par la décentralisation administrative, comptable et financière et par la mise en place progressive d'une gestion autonome des périmètres ;

- par l'amélioration de la gestion du personnel et la mise en œuvre de programme fonctionnels de formation et par l'ajustement des effectifs aux objectifs assignés à la Société.

La Société mènera une politique interne au niveau des producteurs visant à réduire à terme les charges de fonctionnement résultant de la différence entre le taux de facturation fixé par l'Etat et le coût réel des prestations de service.

5.2.- Conditions de production

La Société s'engage à assurer la maintenance des infrastructures communes qui conditionnent l'alimentation en eau des aménagements hydroagricoles de la zone du Delta : stations de pompage et digues de protection latérales.

D'une manière générale la Société s'efforcera de garantir aux paysans les conditions nécessaires à une production correcte sur les surfaces aménagées et exploitables suivantes :

	81/82	82/83	83/84
Grands aménagements	9 105	9 420	9 740
Aménagements intermédiaires	495	1 625	2 325
Périmètres villageois	4 140	5 270	6 280
TOTAL EXPLOITABLE	13 740	16 315	18 345

Ces conditions seront créées soit directement par la Société (service de l'eau et des façons culturales sur les grands périmètres, conseil agricole) soit indirectement par des organismes tiers (fournitures du programme agricole, maintenance mécanique dans certains cas).

Des contrats, qui seront le prolongement naturel de la présente lettre de mission, codifieront précisément les relations entre la Société, les paysans et les tiers intervenant dans le processus de développement, comme indiqué dans les articles 7 et 8.

ARTICLE 6. - ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT

Pour la mise en œuvre des moyens identifiés à l'article 5 et la réalisation des objectifs arrêtés à l'article 4, le Gouvernement s'engage à mettre à la disposition de la Société les moyens institutionnels et financiers nécessaires tels que définis ci-après.

6.1.- Changement du statut de la Société

Le Gouvernement s'engage à créer la Société Nationale S.A.E.D. :

- dont l'objet social est défini à l'article 3 ;
- à laquelle il doit faire les apports nécessaires (capital social, immobilisations) ;
- et qu'il doit doter d'un fond de roulement suffisant.

Une des conditions de la création de cette Société Nationale est qu'elle prenne en charge les droits et obligations liant la SAED telle qu'elle est constituée à ce jour, y inclus ceux figurant dans la présente Lettre de Mission.

Sous réserve des amendements prévus à l'article 13, les engagements du Gouvernement à l'égard de la SAED sont transférables à la Nouvelle Société Nationale.

.../...

6.2.- Investissements

Le Gouvernement s'engage à mettre à la disposition de la Société, au moyen de financement extérieurs, de contre-parties nationales et du Budget National d'Equipement, les fonds permettant de financer les dépenses d'investissement définies ci-dessous. Ces fonds sont prévus au VIème Plan pour les trois (3) années concernées. Ils sont acquis à près de 50 % et l'Etat doit rechercher l'autre moitié, soit la somme de 5 435 MILLIONS de F. CFA.

INVESTISSEMENTS (Millions de Francs C.F.A.)	81/82	82/83	83/84	TOTAL
Aménagements	1 588	2 192	2 305	6 085
Matériels	1 877	597	527	3 001
Infrastructures	46	877	16	939
Gros entretien	515	385	145	1 045
T O T A L	4 026	4 051	2 993	11 070

Les financements extérieurs sont mobilisées conformément aux Programmes d'Exécution Technique et Financière (P.E.T.F.) qui sont établis périodiquement en accord avec les Bailleurs de Fonds. Le Gouvernement met ces financements à la disposition de la Société par des Conventions de Rétrocession et prend en charge les remboursements des emprunts. La S.A.E.D. gérera directement ces fonds sur financement extérieur dans les mêmes conditions que ces fonds propres.

Les contreparties nationales aux financements extérieurs font l'objet d'un Programme d'Exécution Technique et Financière détaillé par source de financement.

Les dépenses d'investissement financées sur Budget National d'Equipement et n'ayant pas le caractère de contrepartie, font l'objet

.../...

d'exécution
d'un programme Technique et Financière présenté par la Société après
inscription définitive au Budget de l'Etat. Le Gouvernement s'engage
à verser ces fonds au début de chaque trimestre à la Société, confor-
mément au Plan de Trésorerie indiqué dans ce Programme d'Exécution
Technique et Financière.

6.3.- Fonctionnement

Le Gouvernement s'engage à verser au début de chaque trimestre à la Société la subvention nécessaire à l'équilibre de son fonctionnement. Cette subvention a pour objet de :

- compenser les pertes résultant de la différence entre le taux de facturation fixé par l'Etat et le coût réel des productions et prestations de service ;
- prendre en charge les frais de fonctionnement que la Société doit engager pour assurer sa mission et dont la facturation n'est pas prévue.

Cette subvention est définie ci-dessous.

SUBVENTIONS (Millions de F. CFA)	81/82	82/83	83/84	TOTAL
Perte sur facturation				
façons culturelles	149	219	266	634
Pertes sur facturation				
irrigation	425	517	644	1 586
Recettes sur usinage	14	58	87	159
Compensation des pertes				
sur facturation	560	678	823	2 061
Frais du personnel	846	881	929	2 656
Frais Généraux	1 293	1 416	1 463	4 173
Prise en charge des frais				
non facturés	2 139	2 297	2 392	6 828
TOTAL	2 699	2 975	3 215	8 889

Dans les conditions actuelles de taux de facturation et de coûts, l'échéancier trimestrialisé de versement de la subvention permettant d'équilibrer le fonctionnement tout en gardant le fond de roulement à un niveau stable est détaillé ci-dessous.

ECHEANCIERS	81/82	82/83	83/84
1er Trimestre	755	833	900
2 ^e Trimestre	729	803	868
3 ^e Trimestre	567	625	675
4 ^e Trimestre	648	714	772
TOTAL	2 699	2 975	3 215

D'autre part, le Gouvernement s'engage à prendre en charge l'incidence financière de tout transfert de personnel à la Société (recasements liés à des restructurations de services extérieurs, défonctionnarisation, etc).

6.4.- Ajustement structurel

Il apparaît donc à la lecture de ces tableaux qu'en plus des efforts classiques d'investissement, la S.A.E.D. dans le cadre de son plan de redressement, se trouve confrontée à des charges inhérentes aux ajustements structurels que celui-ci implique. Ces charges relèvent des cinq (5) rubriques :

..../...

- Gros travaux d'entretien sur l'infrastructure existante (cf. tableau page 10)	1 045 Million
- Compensations des pertes sur facturation (cf. tableau page 11)	2 061 Millions
- Prise en charge des frais non facturés (cf. tableau page 11)	6 829 Millions
- Participation au capital de la Société Nationale de la S.A.E.D.	1 000 Million
- Assainissement financier	2 581 Millions
Soit au Total	13 516 Millions

Le Gouvernement pourra faire supporter ces charges par le Prêt d'Ajustement structurel consenti par la B.I.R.D. du domaine d'application duquel elles relèvent, ou par tout autre moyen qui lui convient.

Les dépenses de gros entretien ont d'ailleurs déjà fait l'objet d'une inscription (à hauteur de 895 Millions de francs CFA) au titre de ce prêt dans le Budget 1980/1981.

Les fonds mis à la disposition de la Société à partir du Prêt d'Ajustement structurel, seront versés en totalité sur un compte bancaire ouvert à son nom.

6.5.- Mesures incitatives

Le Gouvernement maintiendra les prix aux producteurs à des niveaux suffisamment rémunérateurs pour ne pas entraver les remboursements de dettes et suffisamment attractifs pour stimuler la production.

.../...

Le Gouvernement veillera à se concerter avec la S.A.E.D. avant de prendre des décisions relatives à l'endettement paysans afin de préserver la cohérence des actions de développement conduites par celle-ci.

.../...

ARTICLE 7 : RELATIONS AVEC LES PAYSANS

~~La redéfinition des relations entre la Société et les paysans sera amorcée au cours de la période 1981/1984 grâce notamment à une réformulation des choix technologiques et des choix organisationnels.~~

Les choix technologiques de base qui déterminent la nature de cette relation seront redéfinis progressivement :

- réaménagement des grands périmètres en grappe de petites unités d'irrigation autonomes (études de faisabilité et d'exécution en cours) et création des nouveaux aménagements d'emblée sous la forme de périmètres de petite dimension, le matériel d'exhaure étant directement confié aux organismes paysans ;

- adoption de chaînes de matériel de culture plus simples, moins puissantes et de maintenance plus aisée chaque fois que le travail en sol humide est possible (dans le Delta, il faudra attendre la mise en service du barrage de DIAMA). Ces nouvelles chaînes de matériel seront directement confiées aux organismes paysans.

Les choix organisationnels seront eux-aussi progressivement redéfinis dans le sens d'une plus grande responsabilisation des paysans :

- initiative paysanne pour le démarrage des projets, choix des sites et des formules d'aménagement en concertation avec les paysans, constitution des organismes paysans à leur initiative ;

- participation des paysans aux travaux d'aménagement, et entretien des mailles sous leur responsabilité ;

- libération des plans de culture (spéculations, calendriers, techniques culturelles) ;

- libération des approvisionnements et de la commercialisation des surplus de production et information sur les prix "vrais" des prestations et des produits soutenus par l'Etat (part subventionnée et part revenant aux paysans) ;

- assistance financière dans le cadre de la politique nationale de Crédit Agricole.

Cette reformulation se fera dans le cadre de ~~contrats passés entre~~
~~la Société et les organismes paysans. Ces contrats, qui définiront les rela-~~
~~tions entre les deux, tout en s'inspirant des principes énoncés ci-dessus~~
~~seront adaptés aux systèmes de contraintes propres à chaque cas concret.~~

Dans ces contrats, la Société s'engagera à :

- assister et conseiller les paysans dans leur programme de production (conseil agricole technique et de gestion) ;
- créer les conditions propices à cette production par la coordination des actions d'approvisionnement et de commercialisation, et dans le cas particulier des grands périmètres, par le service des façons culturelles et de l'eau (à temps et en quantité nécessaire) ;
- entretenir et faire fonctionner les infrastructures hydrauliques d'intérêt général, jusqu'à l'entrée des mailles attribuées.

Les organismes paysans de leur côté s'engageront à :

- respecter les conditions d'exploitation et de gestion définies contractuellement ;
- assurer le paiement en nature ou en espèces des dettes contractées auprès de la Société.

.../...

Certains organismes tiers interviennent dans le processus de production au niveau des filières amont et aval.

Ces interventions devront être codifiées dans des contrats négociés en accord avec l'Etat afin de préserver la cohérence de la politique de développement rural. Ces contrats seront soit des contrats directs entre l'organisme Tiers et la Société (exemple des engrains), soit des contrats entre l'organisme Tiers et les paysans, évalués et contrôlés par la Société (exemple de la maintenance mécanique dans certaines situations).

La Société devra notamment passer des contrats avec :

- La Société Nationale d'Approvisionnement Rural (S.O.N.A.R.) qui fournit les intrants dits du "Programme Agricole". La S.O.N.A.R. devra s'engager devant la S.A.E.D. à mettre en place au niveau des Organismes Paysans le Programme Agricole dans les délais imposés par les calendriers agricoles. Le respect de ces délais constitue un facteur déterminant du niveau et de la qualité de la production ;

- La Caisse de Péréquation et de Stabilisation des Prix (C.P.S.P.) intervient financièrement pour l'achat et la transformation de la production rizicole. La C.P.S.P. devra s'engager devant la S.A.E.D. à mettre en place, en quantité et en temps voulu, les fonds nécessaires à l'achat du paddy et du riz décortiqué. Ceci est un facteur déterminant du niveau des surplus commercialisés et partant de l'impact de la production du Fleuve sur la résorption du déficit céréalier urbain. Le contrat avec la C.P.S.P. devra aussi prendre en compte les actions d'incitation à la production et les actions d'aménagement qui relèvent de sa compétence.

- Le Crédit Agricole, lorsqu'il sera institué au niveau national, interviendra pour favoriser l'équipement et l'approvisionnement directs des Organismes Paysans. Un tel système constituera un facteur primordial d'autonomie et de responsabilisation des Organismes Paysans. L'intervention de ce service dans la zone confiée à la S.A.E.D. devra être précisément définie dans ses modalités.

- Des protocoles seront également négociés avec le Service de l'Hydraulique, la SENELEC, la C.S.S. qui interviennent dans la fourniture de l'eau à certains périmètres irrigués et avec les Travaux Publics qui interviennent dans les travaux d'aménagement des périmètres villageois.

.../...

Le non respect de ces contrats ou l'impossibilité de les passer,
et ce du fait des Tiers concernés, n'engage pas la responsabilité de la
Société.

.../...

ARTICLE 9 : EXECUTION ET SUIVI DE LA LETTRE DE MISSION9.1. - Responsabilités du Directeur Général

Le Directeur Général de la Société est seul responsable devant le Conseil d'Administration dont les membres sont désignés en raison de leur compétence reconnue,

Le Directeur Général de la Société est ordonnateur unique des fonds qui sont mis à sa disposition pour l'exécution de la Lettre de Mission.

Des procédures d'information automatiques et immédiates de la Direction de la Dette et des Investissements seront mises en place par la Société.

9.2. - Suivi de l'exécution de la Lettre de Mission

Le suivi de l'exécution des engagements des parties signataires de la présente Lettre de Mission sera effectué par une Commission de Suivi. Sont membres de cette Commission :

- La Cellule des Contrats-Plans de la Primature ;
- l^e Ministère du Développement Rural ;
- la Société
- et toute autre personne dont la présence est jugée nécessaire.

9.3. - Missions de Supervision

Les relations avec les Missions de Supervision dans les domaines de la Technique, de la Finance et de l'Information sont du ressort du Directeur Général de la Société, qui sera l'interlocuteur privilégié de ces Missions pour tout ce qui concerne son domaine d'intervention.

A ce titre, il pourra proposer et organiser la venue de ces missions quand il le jugera opportun en fonction des nécessités de la Société.

Le programme en sera soumis à la Commission de Suivi

9.4. - Rapport et compte-rendu

La Société établira :

- au 31 Mars de chaque année un compte-rendu d'avancement physique et financier se rapportant au premier semestre social (1er Juillet - 31 Décembre) ;

- au 30 Septembre de chaque année, un rapport annuel d'exécution physique et financière se rapportant à l'exercice social.

Ces rapports feront le point :

- des conditions générales : situation des organismes paysans et du personnel de la Société, état des infrastructures, des aménagements et des matériels, conditions climatiques ;

- des campagnes agricoles et des activités industrielles : déroulement, analyse des contraintes, résultats techniques et économiques ;

- de l'exécution financière : états financiers annuels et rapports d'exécution budgétaire (investissement, fonctionnement, trésorerie) ;

- le bilan-programme : analyse des écarts entre les objectifs et les réalisations, programmation de l'exercice à venir.

Seront destinataires de ces rapports : la Commission de Suivi, les Ministères signataires de la présente Lettre de Mission et les Bailleurs de Fonds.

ARTICLE 10 : CAS DE FORCE MAJEURE

Les aléas climatiques et hydrologiques peuvent constituer des cas de force majeure contrariant la réalisation des objectifs assignés à la mission de la Société. Il seront dûment constatés par la Commission de Suivi.

10.1. - Aléas hydrologiques

Dans le cas des périmètres de la Vallée, la maîtrise de l'eau, abusivement appelée "complète" n'est en fait qu'une maîtrise "interne" aux aménagements. Le régime naturel d'écoulement des eaux du Fleuve fait peser des incertitudes sur la seule campagne agricole qu'il autorise sur la majeure partie des aménagements. Seule la maîtrise "externe" de l'eau, qui passe par la construction des barrages, et en premier lieu par celle de DIAMA, permettra de lever ces aléas. Jusque là les périmètres resteront soumis à des risques graves notamment :

1. - Si la date d'arrivée de la crue au point de pompage le plus aval est postérieure au 1er Août (risques de réductions de superficies et de chutes de rendements).
2. Si la hauteur et la durée de la crue au point de pompage le plus aval ne permettent pas 100 jours de pompage (risque de chutes de rendements).
3. - Si la crue dépasse la côte de fréquence décennale forte (risques d'inondation des Périmètres Villageois).

10.2. - Aléas pluviométriques

Le régime pluviométrique n'est pas non plus sans conséquences, notamment :

1. - Si des pluies abondantes surviennent avant la mise en eau (risque d'abandons de surfaces et de chutes de rendements en raison de l'enherbement).

2. - Si des pluies abondantes surviennent en période de récolte (risques de détérioration et de baisse de qualité de la production).

10.3. - Aléas phytosanitaires

Des réserves doivent également être émises concernant les risques phytosanitaires imprévisibles (invasion de rongeurs, de criquets et autres pestes).

.../...

ARTICLE 11 : CONTESTATIONS ET ARBITRAGES

Si dans le cadre de l'exécution de la Lettre de Mission, des litiges s'élèvent entre le Directeur Général et la Société et l'un des Ministres signataires du présent document ou d'un organisme se trouvant sous leur tutelle, le Premier Ministre sera saisi pour arbitrage.

.../...

ARTICLE 12 : ENTREE EN VIGUEUR

Les dispositions de la présente Lettre de Mission rentreront en vigueur après la signature du présent document par les Autorités Compétentes.

Si cette signature intervient après le 01 Juillet 1981, il y aura effet rétroactif à cette date.

ARTICLE 13 : APPLICATION, AMENDEMENT ET RENOUVELLEMENT

Sous réserve des amendements qui seraient requis au titre de la loi créant la nouvelle Société Nationale, les objectifs, droits et engagements définis dans la présente Lettre de Mission resteront applicables à la nouvelle Société.

Toute modification aux objectifs et engagements demandée soit par le Gouvernement soit par la S.A.E.D. devra faire l'objet d'amendements arrêtés d'accord partie.

A l'échéance de la période triennale 1981/1984, la Lettre de Mission pourra être renouvelée selon des procédures à définir.

ARTICLE 14 : DIVERS

"Cette Lettre de Mission lie les deux parties et tout organisme qui pourrait être le successeur en droit de la S.A.E.D."

DRESSE A DAKAR, LE.....

POUR LE GOUVERNEMENT

LE PREMIER MINISTRE

Habib THIAM

LE MINISTRE DU DEVELOPPEMENT RURAL

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE
& DES FINANCES

Serigne Lamine DIOP

Ousmane SECK

POUR LA SOCIETE

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SAED

El Hadji Malick BA

Oumar Kassimou DIA

77 N N E X E S

H Y P O T H E S E D E B A S E

Pour l'établissement des calculs de cette Lettre de Mission les hypothèses suivantes ont été prises :

- L'évaluation des dépenses est faite en tenant compte de l'inflation ; à cet effet les taux d'inflation utilisés sont :

Matériel	15 % l'an
Carburants Lubrifiants	15 % l'an
Entretien Réparation	10 % l'an
Personnel	5 % l'an.

- Les prix du riz, de la tomate, des façons culturales et de l'irrigation facturés aux paysans ont été maintenus fixes pour les trois années.

EXISTANT		DELEGATION DE DAGANA							DELEGATION DE PODOR				DELEG. DE N.T.P.	DELEG. DE BAKEL	TOTAL S.A.E.D.
		Lampser Savoie	Grande Digue T1/K.	Bound. Débi Rong	Rich. Toll	NDombo M'Banc	Dagana	Ngalen km	Niangu	Guédé	Haéré Kao Kask.				
	Grands aménagements (G A)	1975	1640	2700	1930	-	2400	-	750	430	-	-	-	-	11.825
	Aménagements intermédiaires (A I)	-	-	-	-	45	-	-	-	50	-	-	-	-	95
	Périmètres villageois (P I V)	-	-	-	-	-	-	-	-	250	1020	1600	580	3.450	
	TOTAL	1975	1640	2700	1930	45	2400	0	750	230	1020	1600	580	15.370	
PROGRAMME DE L'ANNEE	G A	-	160	300	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	460
	A I	-	100	-	-	300	-	-	-	-	-	-	-	-	400
	P I V	-	-	-	-	-	-	200	-	100	-	120	140	840	
	TOTAL	0	260	300	0	300	0	200	0	100	0	120	140	1.700	
REHABILITATION	De G A en G A	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
	De G A en T	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
	De P I V en P I V	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
	TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
	TOTAL	0	260	300	0	300	0	200	0	100	0	120	100	1.700	
CUMUL	Grande aménagements	1975	1800	3000	1930	-	2400	-	750	430	-	-	-	-	12.260
	Aménagements intermédiaires	-	100	-	-	345	-	-	-	-	-	-	-	-	495
	Périmètres irrigués villageois	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4.290
	TOTAL	1975	1900	3000	1930	-	2400	-	750	430	-	-	-	-	17.005

		DELEGATION DE DAGANA							DELEGATION DE PODOR				DELEG DE MATAM	DELEG DE BAKEL	TOTAL S.A.E.D
		G. D. Boudou	Richard	NDombod	NGalen	Nianga	Guédé	Aéré-	Lao	Kas-Kas	Kas-Kas				
	Lampsar	Tellel	Débi	Toll	Thiago	Dagana	Ka	Kas-Kas	Kas-Kas						
Grands Aménagements (G)	1975	1800	3000	1930	-	2400	-	750	430	-	-	-	-	-	12 285
Aménagements intermédiaires (A)	-	-	-	-	245	-	-	-	50	-	-	-	-	-	295
Périmètres villageois (PIV)	-	-	-	-	-	-	200	-	350	1300	1720	720	-	-	4 290
T O T A L	1975	1800	3000	1930	245	2400	200	750	830	1300	1720	750	-	-	16 870
GA	-	-	315	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	315
AI	-	100	-	-	280	-	-	750	-	-	-	-	-	-	1 130
PIV	50	-	-	20	-	-	200	-	60	300	300	100	-	-	1 030
T O T A L	50	100	315	20	280	0	200	750	60	300	300	100	-	-	2 475
de GA en GA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
de GA en AI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
de PIV en PIV	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100	-	-	-	100
T O T A L	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100	-	-	-	-	100
TOTAL	50	100	315	20	280	0	200	750	60	400	300	100	-	-	2575
GA	1975	1800	3315	1930	-	2400	-	750	430	-	-	-	-	-	12600
AI	-	200	-	-	625	-	-	750	50	-	-	-	-	-	1625
PIV	50	-	-	20	-	-	400	-	410	1600	2020	820	-	-	19545
TOTAL	2025	2000	3315	1950	625	2400	400	1500	890	1600	2020	820	-	-	19545

ANNEXE n° 1 C

OBJECTIFS D'AMENAGEMENT

ANNEE 1983/84

EXISTANT		DELEGATION DE DAGANA						DELEGATION DE PODOR				DELEG. DE MATAM	DELEG. DE BAKEL	TOTAL S.A.E.D	
		Lampstar Savoie	Grande Digue Kassak	Bound. Debi Rong	Richard Toll	NDombo Thiafo MBang	Dagana	NGalen ka	Nianga	Guédé	Aérée- Lao Kaskas				
	Grands aménagements (GA)	1975	1800	3315	1930	-	2400	-	750	430	-	-	-	12.600	
	Aménagements intermédiaires (AI)	-	200	-	-	625	-	-	750	50	-	-	-	1.625	
	Périmètres villageois (PIV)	50	-	-	20	-	-	400	-	410	1600	2020	820	5.320	
	TOTAL		2025	2000	3315	1950	625	2400	400	1500	890	1600	2020	820	19.545
PROGRAMME DE L'ANNEE	GA	-	-	-	150	-	-	-	-	-	-	-	-	-	150
	AI	-	-	-	-	-	-	-	-	270	-	-	-	-	270
	PIV	-	-	-	-	-	-	200	-	60	300	300	100	-	960
	TOTAL	0	0	0	150	0	0	200	0	330	300	300	100	-	1.380
	REHABILITATION DES PERIMETRES	De GA en GA	250	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	250
PROGRAMME DE L'ANNEE- GRANDES PERIMETRES	De GA en AI	-	-	-	-	-	-	-	-	430	-	-	-	-	430
	De PIV en PIV	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100	-	-	-	100
	TOTAL	250	-	-	-	-	-	-	-	430	100	-	-	-	780
	TOTAL	250	0	0	150	0	0	200	0	760	400	300	100	-	2.160
	GA		1975	1800	3315	2080	-	2400	-	750	-	-	-	-	12.320
SUIV.	AI		-	200	-	-	625	-	-	750	750	-	-	-	2.325
	PIV		50	-	-	20	-	-	600	-	470	1000	2220	220	-

ANNEXE 2 a
OBJECTIFS D'EXPLOITATION
ANNEE 1981/82

EXPLORATION	SPECULATIONS	sur les Grands Aménagements	DELEGATION DE DAGANA						DELEGATION DE PODOR				DELEG DE MATAM	DELEG DE BAKEL	TOTAL SAED
			L/S	GDT/K	D/B	RT	NDT/MB	Dgn	Nglik	Nga	Gde	HL/KK			
		SURFACES AMENAGEES	1975	1900	3000	1930	345	2400	200	750	830	1300	1720	720	17070
		sur les Grands Aménagements	1675	1800	1370	1930	-	1700	-	500	130	-	-	-	9105
		sur les autres Aménagements	-	100	-	-	345	-	200	-	450	1100	1720	720	4635
		TOTAL EXPLOITABLE	1675	1900	1370	1930	345	1700	200	500	580	1100	1720	720	13740
		TAUX D'AMENAGEMENTS OPERATION.	0,8	1,0	0,5	1,0	1,0	0,7	1,0	0,7	0,7	0,8	1,0	1,0	0,80
sur les Grands Aménagements	Paddy	HIVERNAGE	1650	1500	1170	1500	-	900	-	400	-	-	-	-	7120
		CONTRE-SAISON	-	-	-	-	-	0	-	300	180	-	-	-	480
		TOTAL	1650	1500	1170	1500	-	900	-	700	180	-	-	-	7600
		TOMATE	-	-	-	-	-	510	-	100	150	-	-	-	760
sur les Autres Aménagements	Paddy	HIVERNAGE	-	-	-	-	210	-	-	-	400	1100	1400	400	3510
		CONTRE SAISON	-	-	-	-	110	-	-	-	120	700	-	-	930
		TOTAL	-	-	-	-	320	-	-	-	520	1800	1400	400	4440
		TOMATE	-	-	-	-	45	-	20	-	-	-	-	-	65
		MAIS/SORGHO	-	-	-	-	-	-	40	-	-	200	800	330	1370
		TOTAL EXPLOITE	1650	1500	1170	1500	365	1410	60	800	850	2000	2200	730	14235
		INTENSITE CULTURALE	1,0	0,8	0,9	0,8	1,1	0,8	0,3	1,6	1,5	1,8	1,3	1,0	1,04

		DELEGATION DE DAGANA						DELEGATION DE PODOR				DELEG DE MATAM	DELEG DE BAKEL	TOTAL SAED	
		L/S	GDT/K	D/B	RT	NDT/ME	Dgn	Nglk	Nga	Gdé	HL/KK				
SURFACES	AMENAGEES	2025	2000	3315	1950	625	2400	400	1500	890	1600	2020	820	19545	
Sur les Grands Aménagements		1675	1800	1685	1930	-	1700	-	500	130	-	-	-	9420	
Sur les autres Aménagements		50	200	-	20	625	-	400	750	510	1500	2020	820	6895	
TOTAL EXPLOITABLE		1725	2000	1685	1950	625	1700	400	1250	640	1500	2020	820	16315	
TAUX D'AMENAGEMENTS OPERATIONNELS	0,8	1,0	0,5	1,0	1,0	0,7	1,0	0,8	0,7	0,9	1,0	1,0	0,83		
SPECULATIONS sur les grands aménagements	paddy	HIVERNAGE	1675	1800	1685	1930	-	1100	-	400	50	-	-	-	8640
		CONTRE-SAISON	-	-	-	-	-	-	-	300	180	-	-	-	480
		TOTAL	1675	1800	1685	1930	-	1100	-	700	230	-	-	-	9120
	TOMATE	-	-	-	-	-	585	-	115	150	-	-	-	-	850
SPECULATIONS sur les autres aménagements	paddy	HIVERNAGE	25	200	-	-	500	-	400	500	460	1500	1700	530	5815
		CONTRE-SAISON	-	-	-	-	300	-	-	400	320	1000	-	-	2020
		TOTAL	25	200	-	-	800	-	400	900	780	2500	1700	530	7835
	TOMATE	25	-	-	20	100	-	40	85	-	-	-	-	-	270
SPECULATIONS sur les autres aménagements	MAIS/SORGHO	-	-	-	-	-	-	80	-	-	300	1000	550	-	1930
	TOTAL EXPLOITE	1725	2000	1685	1950	900	1685	520	1800	1160	2800	2700	1080	-	20005
	INTENSITE CULTURALE	1,0	1,0	1,0	1,0	1,4	1,0	1,3	1,4	1,8	1,9	1,3	1,3	-	1,23

		DELEGATION DE DAGANA						DELEGATION DE PODOR				DELEG. DE MATAM	DELEG. DE BAKEL	TOTAL S.A.E.D.		
		L/S	GDT/K	D/B	RT	NDT/MB	Dgn	Nglk	Nga	Gdé	HL/KK					
EXPLOITATION	SURFACES AMENAGEES	2025	2000	3315	2100	625	2400	600	1500	1220	1900	2320	920	20,925		
	sur les Grands Aménagements	1975	1800	1685	2080	-	1700	-	500	-	-	-	-	9740		
	sur les autres Aménagements	50	200	-	20	625	-	600	750	1220	1900	2320	920	8605		
	TOTAL EXPLOITABLE	2025	2000	1685	2100	625	1700	600	1250	1220	1900	2320	920	18,345		
	TAUX D'AMENAGEMENTS															
	OPERATIONNELS	1,0	1,0	0,5	1,0	1,0	0,7	1,0	0,8	1,0	1,0	1,0	1,0	0,88		
	SUR LES GRANDS AMENAGEMENTS	Paddy	Hivernage	1925	1800	1685	2080	-	1100	-	400	-	-	-	8990	
			Contre saison	-	-	-	-	-	-	-	300	-	-	-	300	
			Total	1925	1800	1685	2080	-	1100	-	700	-	-	-	9290	
	SUR LES AUTRES AMENAGEMENTS	Paddy	Tomate		-	-	-	-	-	600	-	115	-	-	715	
			Hivernage	25	200	-	-	525	-	600	750	950	1900	1900	580	7430
			Contre saison	-	-	-	-	375	-	-	400	500	1000	-	-	2275
			Total	25	200	-	-	900	-	600	1150	1450	2900	1900	580	9705
			Tomate	25	-	-	20	100	-	60	85	170	-	-	-	460
	Mais/Sorgho		-	-	-	-	-	-	120	-	-	400	1100	550	2170	
	TOTAL EXPLOITE		1975	2000	1685	2100	1000	1700	780	2050	1620	3300	3000	1130	22 340	
	INTENSITE CULTURALE		1,0	1,0	1,0	1,0	1,6	1,0	1,3	1,6	1,3	1,7	1,3	1,2	1,22	

APPENDIX 3 a

ESPERANCES DE PRODUCTION ANNEE 1981/82			ESPERANCES DE PRODUCTION ANNEE 1981/82										MATAM		BAKEL			
ADDITIONNELLE	S A I S O N	CONTRE	L/S	GDT/K	D/B	RT	NDTAB	Dgn.	NKPK	Nga	Gdé	HL/KK	MATAM	BAKEL				
			Rendement	2,2	2,5	1,8	2,5	3,0	3,0	-	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	3,0 T/		
			Production	3,710	3,750	2105	3750	630	2700	-	1600	1600	4400	5600	1600	31,445		
			Commercialisa- tion	Taux	50	50	50	50	65	50	-	50	50	12	10	0	35%	
			Quant.	1855	1875	1050	1875	410	1350	-	800	800	530	560	0	11,105		
S A I S O N	CONTRE	Rendements	-	-	-	-	3,0	-	-	4,0	4,0	4,0	-	-	-	3,9 T/		
		Prod.	-	-	-	-	330	-	-	1200	1200	2800	-	-	-	5,530		
		Comm.	Taux	-	-	-	-	65	-	-	50	50	12	-	-	32%		
		Quant.	-	-	-	-	215	-	-	600	600	375	-	-	-	1,790		
TOMATE INDUSTRIELLE			PRODUCTION SURPLUS COMMERCIALISE		3710	3,750	2105	3750	960	2700	0	2800	2800	7200	5600	1600	36,975	
			1855		1875	1050	1875	545	1350	0	1400	1400	905	560	0	12,895		
			Rendements	-	-	-	-	20,0	20,0	16,0	20,0	25,0	-	-	-	20,8 T		
			Prod.	-	-	-	-	900	10200	320	2000	3750	-	-	-	17,170		
MAIS			Comm.	tx	-	-	-	-	80	60	80	90	75	-	-	-	68%	
			qt	-	-	-	-	720	6120	255	1800	2810	-	-	-	-	11,705	
			Rendements	-	-	-	-	-	-	1,5	-	-	2,0	2,0	2,0	1,9 T		
			Prod.	-	-	-	-	-	-	60	-	-	400	1600	600	2,650		
HO			Rendements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,0	2,0 T		

ESPÉRANCES DE PRODUCTION ANNÉE 1982/83		RÉSULTATS										MATAM	BAKEL		
		L/S	GDT/K	D/B	RT	NDT/HB	Dgn.	GPI	Nga	Gdé	HL/KK				
PÂTISSAGE HIVERNAGE	Rendements		2,7	2,7	2,2	2,5	3,0	4,0	4,0	4,0	4,5	4,5	4,5	4,5	3,2T/H
	Prod.		4590	5400	3705	4825	1500	3300	1200	3600	2040	6750	7.650	2,385	46,945
	Comm.	tx	55	60	55	50	65	50	25	50	50	12	10	0	37%
		qt	2525	3240	2040	2410	975	1650	300	1800	1020	810	765	0	17,535T
CONTRE SAISON	Rendements		-	-	-	-	3,0	-	-	4,0	4,0	4,5	-	-	4,1T/H
	Prod.		-	-	-	-	900	-	-	2800	2000	4500	-	-	10,200
	Comm.	tx	-	-	-	-	65	-	-	50	50	12	-	-	35%
		qt	-	-	-	-	585	-	-	1400	1000	540	-	-	3,525
INDUSTRIELLE	PRODUCTION SURPLUS COMMERCIALISÉ		4590	5400	3705	4825	2400	3300	1200	6400	4040	11.250	7650	2385	57,145
	Rendements		-	-	-	-	18,0	25,0	20,0	20,0	20,0	25,0	-	-	21,0 T/H
	Prod.		375	-	-	360	2500	11.700	800	4000	3750	-	-	-	23,485
	Comm.	tx	80	-	-	80	80	70	80	90	80	-	-	-	77%
		qt	300	-	-	290	2000	8,190	640	3600	3000	-	-	-	18,020
SALINS SALINOG	Rendements		-	-	-	-	-	-	2,0	-	-	2,0	2,0	2,0	2,0T/H
	Prod.		-	-	-	-	-	-	160	-	-	600	2000	1000	3,760
	Rendements		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,0	2,0T/H
	Prod.		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100	100 T	

ESPERANCES DE PRODUCTION																
ANNEE	1983/84	L/S	3 DT/K	D/B	RT	NDT/MB	Dgn	G1K	Nga	Gdé	HL/KK	MATAM	BAKEL			
PADDY	HIVERNAGE	Rendements	3,0	2,7	2,5	3,0	3,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,5	4,5	4,5	3,5T/ha	
		Prod.	5850	5400	4210	6240	1575	3300	2400	4600	3800	8550	8550	2610	57,085	
	CONTRE SAISON	Comm.	qtx	60	60	60	50	65	50	25	50	50	12	10	0	38%
			qt	3510	3240	2525	3120	1025	1650	600	2300	1900	1025	855	0	21,750 T
CONTRE SAISON	HIVERNAGE	Rendements	-	-	-	-	3,0	-	-	4,0	4,0	4,5	-	-	4,1 T/ha	
		Prod.	-	-	-	-	1125	-	-	2800	2120	4500	-	-	10,545 T	
	CONTRE SAISON	Comm.	tx	-	-	-	-	65	-	-	50	50	12	-	-	32%
			qt	-	-	-	-	370	-	-	1400	1060	540	-	-	3,370 T
PRODUCTION SURPLUS COMMERCIALISE	HIVERNAGE	PRODUCTION SURPLUS COMMERCIALISE		5850	5400	4210	6240	2700	3300	2400	7400	5920	13050	8550	2610	67,630 T
				3510	3240	2525	3120	1395	1650	600	3700	2960	1,565	855	0	25,120 T
	CONTRE SAISON	Rendements	20,0	-	-	18,0	25,0	20,0	20,0	20,0	25,0	-	-	-	-	21,1 T/ha
		Prod.	500	-	-	360	2500	12.000	1200	4000	4250	-	-	-	-	24,810 T
TOMATE	CONTRE SAISON	Comm.	tx	80	-	-	80	80	70	80	90	85	-	-	-	78%
			qt	400	-	-	290	2000	8.400	960	3600	3610	-	-	-	19,260 T
	HIVERNAGE	Rendements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,0	2,0	2,0	2,0 T/ha	
		Prod.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	800	2200	1000	4,240 T	
MAIS	Rendements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,0	2,0 T/ha	
	Prod.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100	100 T	
BORGHO	Rendements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,0	2,0 T/ha	
	Prod.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100	100 T	

ANNEXE.....4.....

CLE DE CALCUL DES INVESTISSEMENTS EN AMENAGEMENT

(A) GRANDS AMENAGEMENTS

	PARAMETRES		COUTS		REFLS		COUTS ACTUALISES 1981
	Année de réalisati on	Surface aménagée	terrasse ment	Génie Civil	matériel hydroméca nique	Couts Totaux	
Dagana	1975	2400	0,436	0,161	0,067	0,664	1,536
Nianga	1977	750	0,788	0,168	0,115	1,071	1,873
Thiagar	1977	930	3,962	0,093	0,181	4,236	7,419
KASSAK-Sud	1978	260	0,526	0,197	0,080	0,803	1,221
Grande Digue-Tellel	1979	1640	0,871	0,126	0,035	1,032	1,365
Lampsar	1980	1675	1,227	0,307	0,133	1,667	1,917
Moyenne pondérée actualisée		1981 :		2.319.000 CFA /ha			

(B) AMENAGEMENTS INTERMEDIAIRES

(N'Dombo-Thiago 600.000)
(Kassak Nord 1.000.000)

COUT 1981 : 800.000 CFA /ha

(C.) PERIMETRES VILLAGEOIS

(Frais d'étude 20.000 F CFA)

(Travaux mécanisé 200.000 F CFA)

(Génie civil, matériel d'irrigation 20.000 F CFA)

COUT 1981 240.000 CFA /ha

(D) ACTUALISATION (15% l'an)

(Millions CFA)

	Grands Aménagements	Aménagements Intermédiaires	Perimètres "villageois
1981 /82	2,319	0,800	0,240
1982 /83	2,667	0,920	0,276
1983 /84	3,067	1,058	0,317

ANNEXE

INVESTISSEMENTS EN AMENAGEMENT

ANNEE 1981/82

				DELEGATION DE DAGANA						DELEGATION DE PODOR				DELEG DE MATAM	DELEG DE BAKEL	TOTAL SAED	
				LS	GDTK	DB	RT	NDT/MB	Dgn	Ngik	Nga	Gole	HL/KK	-	-		
EXPANSIONS	GRANDS AMENAGEMENTS	Surface	-	160	300	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	460	
		Coût	-	371,04695,70	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1066,74	
AMENAGEMENTS INTERMEDIAIRES	GRANDS AMENAGEMENTS	Surface	-	100	-	-	300	-	-	-	-	-	-	-	-	400	
		Coût	-	80,0	-	-	240,0	-	-	-	-	-	-	-	-	320,0	
REHABILITATION	DE GROS AMENAGEMENTS EN GRDS AMENAGEMENTS	Surface	-	-	-	-	-	-	200	-	100	280	120	140	840		
		Coût	-	-	-	-	-	-	48,00	-	24,00	67,20	28,80	33,60	201,60		
SOUS-TOTAL			0	451,04695,7	0	240,0	0	48,00	-	24,00	67,20	28,80	33,60	1588,34			
REHABILITATION	DE GROS AMENAGEMENTS EN AMENAGEMENTS INTERMEDIAIRES	Surface	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	
		Coût	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	
REHABILITATION	DE PER. VILLAGEOIS EN PER. VILLAGEOIS	Surface	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	
		Coût	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	
SOUS-TOTAL			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAL			0	451,04695,7	0	240,0	0	48,00	0	24,00	67,20	28,80	33,60	1588,37			

EXTENSIONS			DELEGATION DE DAGANA						DELEGATION DE PODOR				DELEG. DE MATAM	DELEG. DE BAKEL	TOTAL S.A.E.D
			Le	GDTK	DB	RT	MDT/MB	Dgn.	NglK	Nga	Gole	HL/KK			
Grands aménagements	surface				315										315
	coût				840,11										840,11
Aménagements intermédiaires	Surface		100	-		286			750						1136
	Coût		92,00	-		257,60			680,0						1099,6
Périmètres villageois	Surface	50		-	21			200		60	300	300	100	1030	
	Coût	13,80		-	5,52			55,20		16,56	82,80	82,80	27,60	284,2	
SOUS TOTAL			13,80	92,00	840,11	5,52	257,60	0	55,20	690,0	16,56	82,80	82,80	27,60	2163,9
REHABILITATION	De grands aménagements ou grands "	Surface													0
	Coût														0
De grands aménag. ou aménagements intermédiaires	Surface														0
	Coût														0
Périmètre villageois en périmètre villageois	Surface												100		100
	Coût												27,60		27,60
TOTAL			0	0	0	0	0	0	0	0	0	27,60	0	0	27,60
TOTAL			13,80	92,00	840,11	5,52	257,60	0	55,20	690,0	16,56	110,40	82,80	27,60	2191,59

ANNEXE 5 c
INVESTISSEMENTS EN AMENAGEMENT
ANNEE 1983/84

EXTENSIONS	AMENAGEMENTS	Surface	DELEGATION DE DAGANA						DELEGATION DE PODOR				DELEG. DE MATAM	DELEG. DE BAKEL	TOTAL S.A.E.	
			L/S	GDTK	D B	R T	NDT/MB	Dga	Nglk	Nga	Gdé	HL/KK				
Grands aménagements	Surface					150										150
	Coût					460,05								-	460,05	
Aménagements intermédiaire	Surface											270				270
	Coût											285,66				285,66
Périmètres Villageois	Surface								200		65	300	300	100		960
	Coût								63,40		20,61	95,10	95,10	31,70		305,91
SOUS TOTAL			0	0	0	460,05	0	0	63,40	0	306,27	95,10	95,10	31,70		1051,62
DELEGATION	De grands aménagements	Surface	250	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	250
	En grands aménagements	Coût	766,75	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	766,75
De grands aménagements en aménagements intermédiaires	Surface	-	-	-	-	-	-	-	-	-	430	-	-	-	-	430
	Coût	-	-	-	-	-	-	-	-	-	454,94	-	-	-	-	454,94
Périmètre villageois en Périmètre villageois	Surface	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100	-	-	-	-	100
	Coût	-	-	-	-	-	-	-	-	-	31,70	-	-	-	-	31,70
SOUS TOTAL			766,75	0	0	0	0	0	0	0	454,94	31,70	0	0	0	1253,39
TOTAL			766,75	0	0	460,05	0	0	63,40	0	761,21	126,80	95,10	31,70	0	2305,01

ANNEXE.....

GROS ENTRETIENS

(en Millions de F CFA)

STATIONS	1981/1982	1982/1983	1983/1984	TOTAL
Rong	150,0	150,0	-	300,0
Infrastructures communes	25,0	25,0	20,0	70,0
Axe Gorom Lampsar	10,0	10,0	0	20,0
Dragage	50,0	50,0	50,0	150,0
Bâtiments	25,0	-	-	25,0
Savoigne	140,0	-	-	140,0
Rassak Sud	-	10,0	-	10,0
Grande Digue	-	15,0	-	15,0
Thiagar	-	75,0	75,0	150,0
Balky Souss	15,0	-	-	15,0
Rizeries	100,0	50,0	-	150,0
TOTAL	515,0	385,0	145,0	1045,0

ANNEXE 7.a.- MATERIEL D'AMENAGEMENT (ANNEE 1981/82)

(Unités)

		DELEGATION DE DAGANA						DELEGATION DE PCDOR				DELEG	DELEG	TOTAL
		L/s	COT/K	D/B	RT	NDT/ MB	Dgn	Nglik	Nga	Gdé	HL/KX	MATAM	BAKEL	SAED
POMPAGE	Groupes motopompes	-	-	-	-	-	-	12	-	10	34	-	16	72
	Cuves de carburant	-	-	-	-	-	-	10	-	-	-	-	-	10
ETUDES ET TRAVAUX SUR P.I.V.	Equipement topo	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	1
	Equipement bureau Dessin	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	1
	Boutour	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	1
	Nivelleuse	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
	Pelle chargeuse	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
	Compacteur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
	Tracteur agricole	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
	Rotavator	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
	Billonneuse	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
	Sous-solueuse	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
AMENAGEMENT SUR G.A.	Pelle excavatrice	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	2
	Pelle chargeuse	-	-	-	-	2	-	1	-	-	-	-	-	4
	Nivelleuse	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	0
	Matériel fau cardage	1	1	1	1	-	-	1	-	1	-	-	-	7

ANNEXE 7 ,b. - MATERIEL D'AMENAGEMENT

(ANNEE 1982/83)

(Unités)

ANNEXE 7. C. - MATERIEL D'AMENAGEMENT

(ANNEE 1983/1984)

(Unités)

ANNEE 8.a.- MATERIEL AGRICOLE

(ANNEE 1981/82)

(Unités)

TRAVAIL DU SOL	GROSSE MOTORISATION	DELEGATION DE DAGANA						DELEGATION DE PODOR				DELEG. DE TAM	DELEG. DE BAKEL	TOTAL SAED
		L/S	DGT/K	D/B	RT	NDT/MB	Dgn	Nglk	Nga	Gdé	HL/KK			
(a)	Tracteurs	2	2	5	15	-	1	-	6	-	-	-	-	31
	Charrues	1	4	1	10	-	-	-	4	-	-	-	-	20
	Pulvérisateurs	6	5	4	15	1	1	-	6	-	-	-	-	38
	Billonneuse	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1
(b)	Motorisation intermédiaire	-	2	-	-	-	-	-	-	6	-	-	-	8
	Petite motorisation (c)	-	-	-	-	5	-	-	-	-	-	-	-	5
	Batteuse	2	-	-	7	-	4	-	3	-	-	-	-	16
RECOLTE	Presse paille	3	1	1	1	-	-	-	1	1	-	-	-	8

(a) Chaines lourdes construites autour des tracteurs de 100 à 120 CV nécessitée par le travail en sec.

(b) Chaines moyennes pour le travail en sol humide ou en boue : tracteur de 40 à 60 CV + charrue + cultivateur + rotavator + billonneuse + batteuse + remorque.

(c) Petits tracteurs (10 - 20 CV) et motoculteurs.

ANNEE 3.b. - MATERIEL AGRICOLE (ANNEE 1982/83)

(Unités)

ANNEE S.C.- MATERIEL AGRICOLE (ANNEE 1983/84)

(Unités)